

## Comment trier ?

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais met à disposition des habitants des points tri dotés de 2 types de conteneurs (verres et emballages recyclables).

**Comment trier ?** En s'organisant !

- En mettant des caisses ou des sacs prévus pour le tri dans quelques endroits stratégiques de la maison ...
- En prévoyant de s'arrêter sur un point tri sur le chemin de la nounou, des courses ou du travail...



## Que mettre dans le conteneur « autres emballages » ?



Publicités, prospectus



Livres, cahiers



Courriers, lettres



Journaux, magazines



Catalogues, annuaires



Enveloppes, papiers...



Les petits cartons (paquets de céréales, boîtes à œufs, paquets de gâteaux) pliés (sans films et barquettes plastiques).

**Attention :** Pas de film plastique enveloppant les publicités.



Toutes les briques alimentaires (lait, jus de fruits...) vidées et écrasées.



Bouteilles métalliques (sirop), boîtes de conserve, barquettes aluminium, canettes, tous les aérosols bien vidés...



Flacons de produits d'entretien (produit vaisselle, eau de javel, adoucissant...)



Bouteilles de produits d'hygiène (shampoing, gel douche...)



Bouteilles alimentaires avec bouchons (eau, jus de fruits, lait, huile, ketchup...)



EMMAÛS 53

# Récupération des objets en bon état en déchèterie



BOCAGE MAYENNAIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Depuis le 24 juillet 2009, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a mis en place **dans chaque déchèterie** des conteneurs afin que les habitants puissent y déposer **des objets (meubles, jouets, ...)** en bon état.

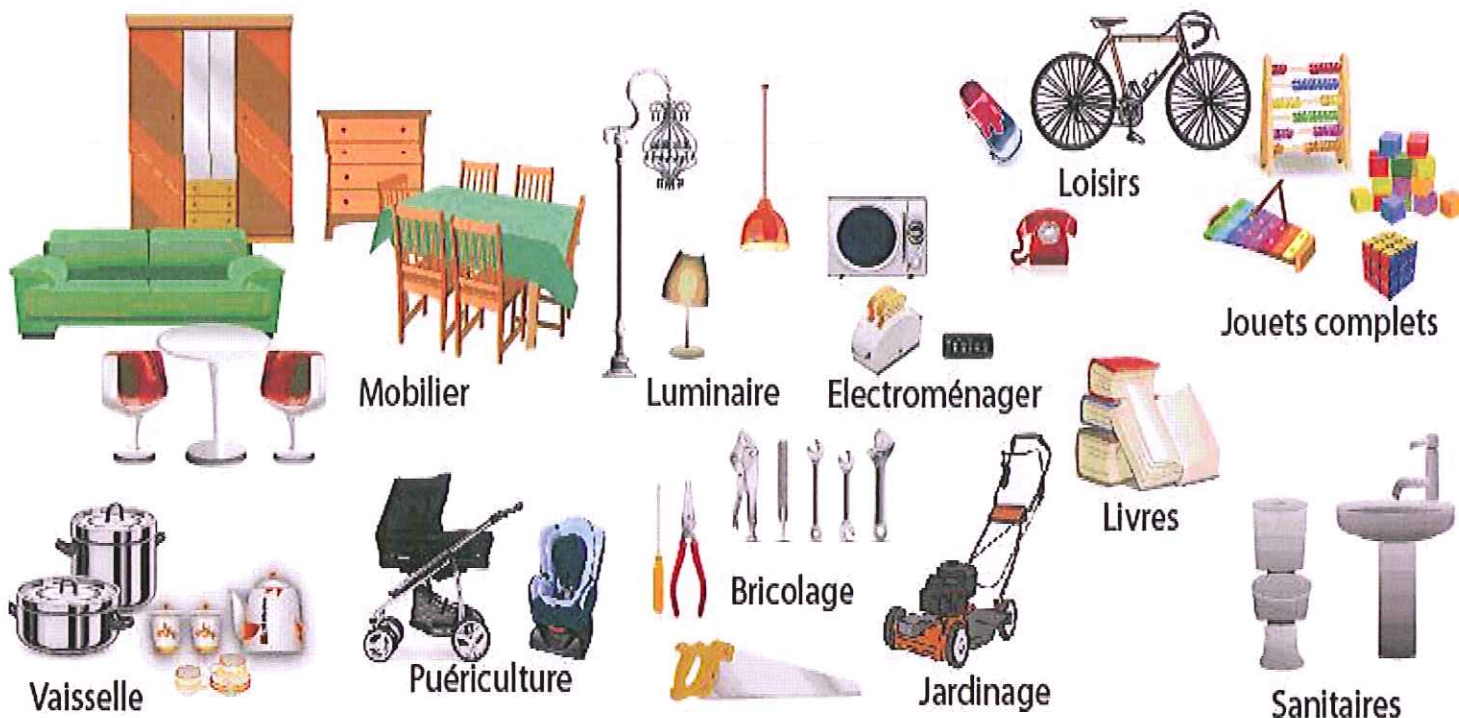
Ces objets sont collectés périodiquement par l'**association Emmaüs 53**.

## Quelle démarche à suivre ?

1. Mettez de côté vos objets en bon état pour votre prochaine visite à la déchèterie.
2. Présentez-vous au gardien qui vous conseillera sur les objets acceptés.

## Quels objets déposer ?

Vous pouvez déposer les objets ci-dessous **en bon état et en état de fonctionnement** :





A la maison, de nombreux « petits gestes malins » peuvent contribuer à diminuer le volume de notre poubelle. Ces petits gestes nous permettent aussi de faire des économies.

### **Acheter et consommer mieux**

- J'utilise mon panier ou les cabas réutilisables que les sacs plastiques fournis par les supermarchés.



- J'achète les produits en grand conditionnement, les éco-recharges, les produits concentrés, qui utilisent moins d'emballages que les petites portions.



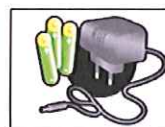
- Je bois de l'eau du robinet : c'est plus économique que l'eau minérale et sans emballage.

Elle coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteilles. Cela permettra d'économiser jusqu'à 240 000 tonnes de plastiques par an.

Le goût du chlore peut-être supprimé en versant l'eau dans une carafe, le chlore s'évaporant au contact de l'air.

- J'évite l'achat de produits jetables (lingettes, gobelets plastiques, ...). Les lingettes génèrent 3 à 6 fois plus de déchets que les produits traditionnels et coûtent 10 à 20 fois plus cher que le balai et la serpillière.

- Je privilégie les produits rechargeables. Par exemple : utiliser un chargeur de piles et des piles rechargeables au lieu des piles à usage unique.



### **Utiliser mieux et réutiliser**



- Je pratique le compostage de mes restes de repas et de mes déchets de jardin.

Ainsi, ce geste permettra de diminuer de 75 kg le poids de la poubelle d'ordures ménagères par personne et par an.

### **D'après le règlement sanitaire départemental de la Mayenne, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.**

- Je limite ma consommation de papier en utilisant le verso des feuilles comme brouillon.
- Je réutilise les emballages. Par exemple : les boîtes à chaussures comme boîtes de rangement, les bocaux de verre pour les confitures.
- Je donne ce qui est réutilisable et en bon état à des associations caritatives (vêtements au Relais Vêtements, meubles à Emmaüs, ...)

### **Apposer l'autocollant « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres**

La publicité distribuée dans les boîtes aux lettres représente chaque année plus de 40 kg par foyer.

C'est 40 kg de papier pour lesquels il faut :

- 20 à 40 kg de bois ;
- 200 à 600 litres d'eau ;
- 120 à 240 KWh d'électricité ;
- des adjuvants et des colorants.

